L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bienfaisant, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 9 MAI 1880.

Promenade agréable au Fort Espagnol.

Le Malakoff Bitters est un excellent purgatif.

## LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Courrier de Houma* :

Des avis qui nous sont parvenus des différentes parties de la paroisse, il résulte que les tourbillons de vent que nous avons signalé la semaine dernière, ont fait des dégâts partiels dans plusieurs endroits. Au Petit Caillou, environ 6 arpents de maïs et une vingtaine d'arpents de cannes ont été complètement détruits. Au bas Terrebonne, au bayou Black et à Tigerville des dégâts de même nature ont été constatés. Partout, on a remarqué, la même particularité, que les tourbillons passant au milieu d'une récolte, y traçaient un chemin d'environ un arpent de large, et détruisant tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage. En résumé, les dégâts ne s'élèveront pas à plus de 1500 à 2000 piastres, ce qui est relativement insignifiant, comparé aux rumeurs qui avaient circulé dans la paroisse.

Les RECOLTES.—Sur tous nos bayous, les récoltes poussent à plaisir. Les pluies venant comme par ordre, permettent aux habitants de mieux travailler leurs terres qu'ils n'avaient pu le faire il y a de longues années. De jour en jour, la perspective est plus belle et l'espérance plus grande. Une seule place de la paroisse donnait une mauvaise récolte, c'est le bas du bayou du Large qui n'a pas eu de pluie depuis trois mois. Ce phénomène est d'autant plus à remarquer, que la pluie est tombée vingt fois dans ce laps de temps, et que chaque fois, elle s'est arrêtée à la même place. Néanmoins, il n'y a pas encore lieu de s'effrayer, le temps est à l'orage depuis une semaine et il faut espérer que les nuages prendront le chemin de la partie du bayou Black qui souffre de la sécheresse.

On lit dans la *Sentinelle* de Thibodaux :

CREVASSE.—Le bayou baisse toujours et la crevasse en coulant encore étend journellement ses dégâts.

LOUPMES.—Les légumes sont tellement abondants que les jardiniers qui viennent tous les matins au marché pour exposer leurs produits les vendent à un prix tellement réduit, que ce n'est pas la peine d'en cueillir. Ainsi, pour cinq sous on vous donne un galon de pommes de terre, et si la concurrence se maintient, ce qui est à désirer par les consommateurs, nous pensons qu'ils en donneront deux, d'ici à peu de jours, pour la même prix.

*Le Lafayette Advertiser* donne les bonnes nouvelles qui suivent du chemin de fer:

Lundi dernier, un train portant MM. C. A. Whitney et autres passagers est arrivé ici à midi, faisant le trajet en 6 heures de la Nlle-Orléans, et le même soir les parties arrivaient à la rivière Mermentau, ayant voyagé 6 milles sur le *Louisiana Western*, de la au Lac Charles par le chemin de fer, atteignant ce point à 9 heures P. M. Penser donc! les journaux de la Nlle-Orléans arrivant le jour même au Lac Charles.

Mercredi matin, une nouvelle locomotive (No 6) est arrivée ici, avec un convoi de 51 chars chargés pour la ligne *La Western*. Il est certain que notre ville et ses environs s'animent de plus en plus.

*Le Louisiana Western* continue à transporter une quantité considérable de matériaux pour les travaux progressant à l'Ouest. Les poseurs de *rails* ont atteint la Coulée des Cannes, environ 7 milles à l'Ouest d'ici. Le pont sur la Coulée sera terminé lundi prochain.

Une grande quantité de *ties* et *rails* sont déjà ici pour le chemin des Opelousas et les travaux pour la pose commenceront probablement la semaine prochaine.

Le combis de la mécanicité : conseiller de ne pas se chausser à l'Etoile Rouge.

—Le Palais Royal de Levy, No 163 rue Canal fermera le 1er juin. Il s'y fera, journellement une vente d'occasion pour écouler l'immense assortiment de dentelles, broderies, éventailles, parasols et autres nouveautés. Les dames voudront bien en se rappeler.

Bonne bière, crème à la glace au Fort Espagnol.

**Association sanitaire auxiliaire.**—Le comité exécutif de cette association ayant reçu de M. W. C. Raymond, agent ici des propriétaires étrangers, une somme de $175, comme contribution à l'œuvre entreprise par elle dans l'intérêt de toute la ville, avec une lettre de cet agent qui l'engage fortement à persévérer dans ses efforts, a passé la résolution suivante :

" Attendu que le complet arrangement pour le lavage à grande eau des rigoles de la ville requiert l'extension du tuyau de fer le long de toute la façade de la ville, le troisième district compris, il est en conséquence résolu que les citoyens du second et du troisième district sont priés avec instance de contribuer pour quinze mille piastres, pendant la semaine prochaine, à l'association sanitaire, afin de la mettre à même de compléter le travail dans les trente jours qui sont suivis."

Les propriétaires étrangers au nom de qui M. Raymond a envoyé la somme ci-dessus mentionnée sont :

| | |
|---|---|
| Mme Sarah Maillard, New Hambourg, New-York | $100 00 |
| M. Walter Maillard New-Hambourg, New-York | 50 00 |
| Mme W. G. Earle, N.-Y. | 25 00 |
| | $175 00 |

Le concert commence à 3 h. au Fort Espagnol.

—La vente d'occasion pour les dames, au Palais Royal de Levy, 163 rue du Canal, qui commencera Lundi, 10 mai, comprendra un vaste assortiment de bonnetterie pour dames et demoiselles, de broderies, dentelles, rubans, nouveautés en dentelles, ornements de manteaux, éventails, parasols et lingerie de dessous.

—Ambroise, 20 avril.—M. Emile de Tarade, ancien garde de corps du roi Charles X, vient de mourir. M. de Tarade était âgé de 80 ans. Doué d'une intelligence remarquable, c'était une nature d'artiste. Peintre, poète, musicien, littérateur, aucun art ne lui était étranger. Il laisse un grand nombre de compositions musicales dont quelques-unes ne sont pas sans mérite. Né dans la religion protestante, il s'était converti l'année dernière à la religion catholique. La ville de Tours lui doit une belle galerie de tableaux qui enrichissent son musée. Son inhumation a eu lieu, aujourd'hui, suivant ses dernières volontés, à Tours même.

—Des expériences d'éclairage à la lumière électrique ont eu lieu la semaine dernière dans la baie de Gibraltar. Des appareils étaient installés à bord des vaisseaux de guerre le *Minotaur* et l'*Admiral*.

Pendant environ une heure, dit le *Gibraltar Chronicle*, toute la face ouest de l'immense rocher sur lequel s'élève la ville de Gibraltar a été brillamment illuminée.

Depuis la pointe d'Europe, qui forme l'extrémité sud du rocher, jusqu'à la partie nord qui domine les sables de San-Roque, les fortifications ont été examinées à la lumière électrique dans toutes les batteries et les moindres excavations. L'œil pouvait plonger partout, depuis le pied de la montagne jusqu'à son sommet. Les navires et les embarcations ancrés dans la baie ont été également l'objet de projections électriques extrêmement intéressantes.

—A la requête de toute dame cliente, n'importe où elle habite, à la vente d'occasion du Palais Royal Bazaar, 163 rue du Canal, sera crié et vendu à la plus forte enchérisseuse.

Concert tous les soirs au Fort Espagnol.

—Le journal russe *Novosti* raconte le fait suivant, qui défraie en ce moment les conversations dans les salons diplomatiques de Saint-Pétersbourg :

Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, avait organisé aux environs de sa résidence une chasse à l'ours à laquelle il avait invité un grand nombre de personnages et tous les membres du corps diplomatique. Lady Dufferin et plusieurs dames y assistaient.

Les chasseurs étaient à la recherche de la bête qu'on s'avait pu dénicher, lorsque tout à coup, au moment même où passait lady Dufferin, l'ours, animal d'une taille gigantesque, s'élança de son repaire et, se dressant sur ses pieds de derrière, se jeta avec fureur sur la monture de l'ambassadrice.

Le péril était extrême : la bête féroce allait dévorer lady Dufferin, lorsque lord Mamilton, un des secrétaires de l'ambassade britannique, accourut et engagea une lutte terrible avec l'ours, le criblant de balles jusqu'à ce qu'il fît demi-tour sur ses pieds de lady Dufferin.

—Quelques matinées à la vente d'occasion du Palais Royal, commençant Lundi, à 11 heures.

Concert au Fort Espagnol.

—Lyon, 20 avril.—Le processeur général de la cour de pourvoir en annulation a conclu au rejet de la loi de Chambre de la

Allée au Fort Espagnol.

—Parasols chinois à 10 cts et au-dessus, chez Levy, No 163 rue du Canal. Vente d'occasion, tous les jours, pour les dames.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 9 mai.—Temps nuageux: Vents du sud, baisse du baromètre, temps particulièrement couvert et lourd, pluie sur la côte du Golfe.

Température du 8 mai 1880.

Thermomètre de C. DENAME, Opticien.

| 6 heures du matin | 69 | 20 |
|---|---|---|
| Midi | 78 | 26 |
| 3 P. M. | 80 | 27 |
| 6 P. M. | 77 | 25 |

Bulletin météorologique.

Samedi 8 mai, 7 h. 56 P. M.

| Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes : | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta, Ga. | 84 | Louisville, Ky. | 87 |
| Atlanta | 80 | Memphis, Tenn. | 87 |
| Gonzales, Tex. | 86 | Mobile, Ala. | 75 |
| Cairo, Ill. | 88 | Natchez, Miss. | 85 |
| Chattanooga, Tenn | 85 | Nashville, Tenn. | 87 |
| Shreveport, La. | 84 | New Orleans, La. | 81 |
| Davenport, Iowa | 63 | Omaha, Neb | 63 |
| Dubuque, Iowa | 66 | Pittsburgh, Pa. | 80 |
| Galveston, Texas | 81 | Savannah, Geo. | 82 |
| Indianola | 83 | Shreveport, La. | 87 |
| Keokuk, Iowa | 75 | St Louis, Mo. | 82 |
| Key West, Fla. | 82 | St Paul, Minn. | 64 |
| La Crosse, Wi. | 63 | Vicksburg, Miss. | 85 |
| Leavenworth, Kan. | 66 | Yankton, D. T. | — |

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux au plus bas).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta | 7.11 | Nashville, Tenn | 22.04 |
| Cairo, Ill. | 27.02 | New Orleans | 1.06 |
| Chattanooga, Ga. | 20.00 | Omaha, Neb | 7.02 |
| Davenport, I. | 8.10 | Pittsburgh, Pa. | 4.01 |
| Keokuk, Iowa | 9.10 | Shreveport, La. | 14.06 |
| La Crosse, Wis. | 7.03 | St Louis, Mo. | 15.11 |
| Leavenworth, K | 6.07 | St Paul, Minn. | 6.09 |
| Louisville, Ky. | 9.06 | Vicksburg, Miss | 40.07 |
| Memphis, Tenn | 29.04 | Yankton | — |

GEORGE E. BOHN,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures.

MARIAGES—Robert Simpson à Mlle Winnie Campbell.

Louis T. Kenner à Mlle Sarah F. Miller, Bennett H. Barrow à Mlle Jennie D. Green, John Stief à Mlle Carolina Smith, Harry Walker à Mlle Ada Williams, M. H. Crary à Mlle Phoebe E. Tallien.

NAISSANCES—Mme Chas Mole, un garçon, 31 mars.

Mme Jos A. Becnel, une fille, 3 avril,
" David Marts, une fille, 3 mai,
" Geo. R. Bertal, une fille, 18 mars,
" A. J. Armstrong, un garçon, 6 avril,
" Wm Kern, un garçon, 10 avril,
" J. Goldstein, un garçon, 30 avril,
" Mme Geo Battiston, un garçon, 27 avril,
" P. Calderaro, un garçon, 7 avril,
" Ry. Elam, un garçon, 9 avril,
" A. J. Dumestre, un garçon, 9 mars,
" Wm A. Scholl, une fille, 7 mai,
" Fred C. Ernst, une fille, 17 avril,
" D. J. Maulet, un garçon, 28 avril,
" L. Ducos, une fille, 2 avril,
" Thos Witts, une fille, 8 avril,
" Joseph Dilli, un garçon, 2 mai,
" John W. Haldg, un garçon, 1er avril,
" Charles Spichler, un garçon, 29 avril,
" John R. Miller, une fille, 29 avril.

DÉCÈS—Fannie Camille, c. 52 ans, No 175 rue Morales, native de la N. O.
Chris H. Barnhardt, 3 ans, No 70 rue Poete,
Sylbey D'Aquin, 1 an,
Elizabeth Sargent, c. 28 ans, No 331 1/2 rue Rampart,
Jean Lordamet, 28 ans, No 116 rue Ursulines, native de France,
Valentine Schehr, 43 ans, No 218 rue Royale, native d'Allemagne,
Joe Barthe, 69 ans, No 250 rue Laurel, native de France,
Chas Cantre, c. 43 ans, coin des rues Derbigny et Columbus,
Wm Massmisi, No 37 rue Ste Anne,
John Tonnes, 36 ans, rue Jersey, près de la rue Gentilly,
James T Fitzgerald, 4 mois, No 69 rue Louisa, natif de la N. O.
R Anderson, c. 8 jours, No 388 1/2 rue Liberté, natif de la N. O.
Raoul Délery, 1 an, rue Quarter, près de la rue Bourbon, natif de la N. O.
Arthur Gex, 1 an, Grande Route St Jean et la rue Sauvage, natif de la N. O.

**Décisions de la cour suprême de la Louisiane.**—Le judiciaire a le droit et le pouvoir d'interpréter la constitution aussi bien que les lois quand les personnes ou les propriétés doivent être affectées.

—Dans l'interprétation des constitutions ou des lois, les mêmes règles générales trouvent leur application. Ces règles veulent qu'il y ait un examen complet, qu'on s'assure de l'intention et du but des auteurs du pacte fondamental, afin que, si cela est possible, chaque partie du pacte soit interprétée de manière à devenir efficace.

—L'intention des auteurs de la constitution de 1879 a, sans doute, été que les droits d'appel existassent toutes les fois que la somme en litige excéderait $200, non compris l'intérêt — les différentes cours d'appel ayant juridiction jusqu'à $1000, et la cour suprême au-delà de ce montant. Il s'ensuit que les articles 128 et 129, qui donnent aux cours d'appel de la paroisse d'Orléans juridiction dans toutes les causes où il s'agit de plus de $200 et moins de $1,000, doivent être interprétés de manière à donner à la cour d'appel, dans les procès où il s'agit de $1,000, exactement, la juridiction que l'article 95 accorde aux cours semblables, dans les autres parties de l'Etat.

—L'acquiescement de quelques-uns des défendeurs lorsque tous les défendeurs ont été condamnés *in solido*, n'autorise pas le rejet de l'appel des défendeurs qui n'ont pas acquiescé au jugement.

—La présomption de mariage résultant d'une longue cohabitation est détruite lorsque les deux parties nient avoir jamais été mariées ou avoir jamais eu l'intention de se marier, et lorsqu'il n'y a pas de preuves qu'elles aient jamais prétendu vivre, ou que, par leur conduite, elles aient donné lieu de croire qu'elles prétendaient vivre en personnes mariées. Quand la présomption de mariage est ainsi détruite, ni la communauté ni d'autres conséquences du mariage ne découlent des rapports qui existent entre ces personnes, et, conséquemment, les biens que l'une d'elles a pu acquérir ne sauraient servir au paiement des dettes individuelles de l'autre.

—Pour avoir droit à une action en recouvrement, il ne suffit pas d'une probabilité : il faut une certitude.

—Le fait qu'une partie peut aujourd'hui témoigner en sa faveur, exige une interprétation stricte et une extinction rigoureuse de l'article 2277 du code civil—article qui veut que l'existence de contrats entraînant le paiement de sommes de plus de $500 soit établie par au moins un témoin digne de foi, et par des circonstances qui corroborent sa déposition.

—Aucune preuve en dehors du dossier ne saurait être admise à l'appui d'une demande de suspension de sentence, car la demande ne peut reposer que sur une erreur patente dans le dossier. La juridiction de la cour suprême, dans les causes criminelles, n'allant pas au-delà des questions de droit, si les témoignages, ou l'exposition des faits, ne peuvent être considérés pour s'assurer si la déclaration de culpabilité est justifiée.

—Une succession ne sera pas condamnée à rendre de l'argent que le défunt, d'après une allégation, a pris illégalement, si la seule preuve consiste dans le fait que le défunt, lors de sa dernière maladie, a dit, dans une conversation, qu'il s'est approprié la somme.

—Une personne qui a été blessée par suite de la négligence d'une autre ne peut pas recouvrer de dommages si, par sa propre négligence ou sa propre imprudence, elle a contribué à l'accident—qu'elle sût ou n'ait pas été ivre au moment où elle a été blessée.

—Le fait qu'une compagnie de chemin de fer a employé et payé des médecins et des chirurgiens pour soigner un homme blessé par ses voitures, n'est pas une reconnaissance de responsabilité telle qu'il doive empêcher la compagnie de résister à une réclamation de dommages.

—Lorsqu'une personne ouvre un compte et dépose chez un banquier, celui-ci ne peut, sans son consentement, appliquer les fonds au paiement d'une somme que cette personne a tirée en sus de son dépôt, à une époque antérieure où elle avait un compte qui a été définitivement fermé.

**Cour du juge Hiltemberger.** — Les personnes arrêtées dernièrement sous prévention d'avoir vendu des billets de loteries non autorisées, ont comparu hier matin devant le juge. Après l'audition des témoignages, le procès a été renvoyé au 11 du courant, à une heure de l'après-midi pour les plaidoiries.

Louis Boyd, pour voies de fait, a été condamné à une amende de $10 ou à quinze jours de prison de paroisse.

Mary Bannola, Ben White, Joe Dreyer, Mary Jacobs et John Gaffney pour ivrognerie et bris de paix ont été condamnés—les quatre premiers à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse, le dernier à une amende de $10 ou à vingt jours de prison.

Robert Sullivan ou Nash, accusé d'attaque à main armée, a été envoyé devant la cour criminelle sur des indices suffisants. Cautionnement de $3,000.

Le lieutenant H. B. Steele, de l'armée des Etats-Unis, accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes, a été envoyé devant le tribunal. Cautionnement de $1,000. Pour avoir déchargé une arme dans les limites de la ville, il a été condamné à une amende de $25 ou à trente jours de prison de paroisse.

Michael Walsh, portier en chef de la douane, accusé d'avoir détournés A. A.

**Distribution de diplômes de l'Ecole de droit.** — La distribution de diplômes de l'Ecole de droit de la Louisiane a eu lieu, hier, au Grunewald Hall, en présence d'une très nombreuse et brillante assemblée.

A midi, le président, l'hon. RANDELL HUNT, le gouverneur, les juges de la cour suprême, plusieurs membres du barreau et les élèves qui avaient été reçus sont sortis de la grande salle et, traversant le Hall, au milieu des plus flatteuses démonstrations de la foule de dames et de messieurs, sont venus prendre place sur l'estrade, à l'exception des gradués, qui sont allés occuper la première rangée de fauteuils.

Après une courte et touchante prière du révérend B. M. PALMER, l'hon. CARLETON HUNT, doyen de la Faculté, a appelé le nom de chacun des gradués, puis se tournant vers l'hon. Randell Hunt : "M. le président, lui a-t-il dit, chacun de ces messieurs a droit à un diplôme d'avocat." Le président a adressé des paroles de félicitations aux gradués, et leur a souhaité la bienvenue au barreau de l'Etat.

M. WM F. MELLEN, professeur de loi commuqe, dans une allocution à la hauteur de son beau talent, a passé en revue les événements de l'Europe et des Etats-Unis, et prédit le triomphe prochain de la république dans l'ancien monde. Il a énoncé et fait ressortir la grandeur de la mission de l'avocat, et donné de sages conseils à ses jeunes collègues.

M HORACE DUFOUR, que les *alumni*—ceux qui ont reçu leurs diplômes à l'Ecole de droit—avaient chargé de prononcer, en leur nom, le discours d'usage, devant les nouveaux membres du barreau, après avoir remercié de l'honneur qu'ils avait été fait, le corps dont il était l'interprète, a parlé de l'universalité de la loi, des rapports intimes de celle-ci avec le bien-être de la société, puis il s'est étendu, en termes qui lui ont valu de longs et unanimes applaudissements, sur la responsabilité si grave de l'avocat honnête, comprenant l'importance de sa mission et décidé à remplir consciencieusement son devoir; sur les avantages immenses d'une administration pure de la justice; sur les désastres qui frappent un pays auquel sont infligés des magistrats et un barreau corrompus. L'intégrité, a dit l'orateur, est la principale qualité du véritable avocat; celui qui s'écarte du sentier droit ou perd le sentiment du devoir, oublie les obligations que sa profession lui impose.—Lorsqu'il a mentionné les obstacles que rencontre presque toujours le commençant, M. Dufour a exhorté ses auditeurs à ne pas se laisser abattre par eux; à lutter courageusement jusqu'au bout, pour mériter et obtenir les succès dûs à des efforts persévérants et énergiques ; à se tenir en garde contre certaines illusions, mais à marcher d'un pas ferme dans la carrière, en envisageant l'avenir avec confiance.

Après un discours d'adieux par un des gradués—M. WILLIAM STERLING PARKERSON—le président a délivré des diplômes aux élèves dont les noms suivent :

Richard Kinsey Boney,
George Julius Denis,
Louis Harry Christopher Dufilho,
Meyer Gutheim,
Frank Marion Hébert,
Hugh Ross Lucas, Jr.,
Richard McCall McCulloch,
William Stirling Parkerson,
George Clemenceau Pratt,
Edward Hughes Randolph,
James de Benneville Seguin,
William Byers Sommerville,
John Dalton Shaffer,
Omer Henri Villeré,
George Sublett Walton.

**Paragraphes.**—La compagnie du chemin de fer de Louisville, de Nashville et du Sud, a pris possession du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Mobile et du Texas, hier matin, par l'entremise de ses officiers. Les changements n'ont pas encore été annoncés.

—La cour suprême s'étant ajournée, hier, à midi, afin de permettre aux juges et aux membres du barreau d'assister à la distribution des diplômes de l'école de droit, elle siégera de nouveau demain, lundi, et appellera les causes qui n'ont pas été appelées hier.

—A la cour criminelle supérieure, le juge Whittaker a refusé, hier matin, une nouvelle audition de cause à W. L. Thompson, déclaré coupable de détournement, et l'a condamné à un an de travaux forcés. L'inculpé s'est adressé à la cour suprême. La première cour de district s'est ajournée à demain, lundi.

—Un voleur s'est introduit, hier matin, chez M. Nengass, à McDonoghville; il y manque, depuis son passage, soixante-trois piastres et trois billets de la loterie de la Havane.

—On attribue à l'équipage du bateau à vapeur Charles Morgan l'intention de réclamer une forte somme au bateau à vapeur John W. Cannon qu'ils déclarent avoir sauvé d'un incendie après sa collision avec le Morgan. Les propriétaires du Cannon réclamant, à Louisville, Etat du Kentucky, quarante mille piastres de dommages aux propriétaires du Morgan.

—Le Dr Bayley a commencé l'inspection et la désinfection des maisons du premier district

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $13,940 79, dont $5,538 88 provenant d'un département du revenu intérieur, $314 en or, $93 18 en argent, et $553 en billets, provenant de la douane, $5,200 du bureau de poste, $2,541 73 de différentes sources.

—A la réunion du Southern Yacht Club—MM. Albert Baldwin, Théodore Hellman, A. Coroles, H. H. Charles, R. H. Yale, Wm Y. West, Fred F. Hanaell, R. S. Robertson jr, James Cousley, R. S. Charles jr, Jas. B. Walton, J. Cousley, H. Ellerman, Chas. V. Carroll, Jas. A. Renshaw, J. G. Middleton, John Henry et R. D. Davies ont été élus membres du club.

—Les régattes des canotiers de profession ont été fixées au 25 et au 27 du courant; celles des amateurs au 7 et au 10 juin. MM. O'Brien, Cenas et Baldwin recueilleront des souscriptions. Les prix ont déjà été achetés.

—Le Young La lies' Pinafore Company donne un divertissement, jeudi 13 mai, à huit heures du soir, au No 26 de la rue du Camp, au profit de la bibliothèque du Young Men's Hebrew Association. Le prix du billet—avec droit à une place réservée—est d'une piastre.

—Le divertissement que le Pike Benevolent Association devait donner dimanche dernier, mais qui a été remis à cause du mauvais temps, a lieu aujourd'hui, dimanche, aux Fair Grounds.

—Le Camelia Social Club donne un grand concert promenade et une soirée dansante, au Parc Lafayette, le dimanche, 16 mai. Le prix du billet est de cinquante sous.

—Le Claiborne Social Club nous invite à son troisième déjeuner d'anniversaire, qui aura lieu ce matin, dimanche, à onze heures précises, au Branning's House, au Lac, extrémité du nouveau canal.

—Le maire a reçu, hier matin, la démission de M. Déjean, membre du bureau de police.

—A la deuxième cour de district, la succession d'Aimée Dugay, veuve de John Conn Sr., et la succession de Matthews Poelman, sont ouvertes.

—Denis Wilson, pour avoir enfreint l'ordonnance 650 qui défend de se baigner dans le fleuve, a été arrêté au pied de l'Avenue Carrollton et déféré à la station du septième precinct.

—Un chien qui avait mordu Jules Bergeron, petit garçon, a été tué au No 62 de la rue Prytan.

—Charles F. Jackson, couleur, âgé de sept ans, est mort subitement au No 156 de la rue Toulouse. Le coroner a été averti.

—Des voleurs ont essayé de s'introduire chez M. John Vollmier, au coin des rues Poet et Amour, mais la présence de l'officier John Taylor les a effrayés.

—Les résidents de la rue Terpsichore, entre les rues Prytania et Collége, se plaignent de l'odeur infecte qui s'exhale des ruisseaux.

—Un cheval attelé à une charrette, qui se trouvait en face du salon de bière de Kroot, rue Gravier, a eu peur et a pris la mors aux dents. Il n'a été arrêté qu'après qu'il se fut heurté contre le revversère du coin des rues Gravier et St.-Charles. Le véhicule et le revversère ont besoin de réparations.

—Une rixe a eu lieu vendredi, à huit heures du soir, à bord du bateau Alvin, à trente-cinq milles au-dessous de la ville, entre deux nègres—Dan Jones et un nommé Payton ; Payton a reçu un coup de hachette sur la tête. Jones s'est échappé à dix-huit milles du pays. Le second, M. Hamilton, a été blessé en voulant arracher la hachette des mains de Jones. Le bateau est arrivé hier à son quai.

—John Hollands, âgé de 50 ans, qui était malade à la gare du chemin de fer de Morgan, au pied de la rue Ste-Anne, a été envoyé à l'hôpital de charité.

—Un chien, qui avait mordu un enfant, a été tué par No 77 de la rue d'Orléans.

—Le corps du petit garçon Walter Clerk, qui s'est noyé dans le fleuve, dimanche dernier, a été trouvé, hier, flottant au pied de la rue Troisième.

—Le sergent Wilkinson dit que le mur

—On aperçoit un chien mort dans la rue Royale, entre les rues Douane et Bienville.

—Hier, à quatre heures de l'après-midi, un petit nègre avisant, au coin des rues Marais et Ste Anne, un individu qui avait sous le bras un panier de oeufs, s'est approché de lui, et s'est mis à marchander les chanseures. Se laissant comme s'il désirait mieux examiner les articles, il a enlevé du panier une paire de brodequins qu'il trouvait de son goût. Avant que le marchand ait pu l'arrêter, il s'est enfui, à toutes jambes par la rue Ste-Anne, et a couru jusqu'à la rue Villeré, suivi de l'individu, qui criait, de toute la force de ses poumons : " *stop him* " — arrêtez-le. Son cris de désespoir ont attiré tous les moutards, toutes les femmes et tous les hommes du quartier; la poursuite est alors devenue générale, ce qui n'a fait qu'encourager le voleur. Serré de très près, le jeune noiraud a laissé tomber les brodequins. Le marchand les a ramassés, après quoi il est revenu sur ses pas afin de reprendre son panier qu'il avait abandonné au coin des rues Ste-Anne et Marais.

**Cour du juge Sheehan.** — Mary Kerne, pour ivrognerie ; Pat Murphy pour bris de paix et langage obscène, ont été condamnés à une amende de $5 ou à 10 jours de prison.

Thérèse Hoffman pour ivrognerie et bris de paix ; Conrad Campbell, pour voies de fait—ont été condamnés à $10 d'amende ou à 20 jours de prison de paroisse. Campbell, qui était également accusé de bris de paix, a été requis, en conduite, de fournir un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite. A défaut de cautionnement, il passera dix jours en prison.

Wm. Campbell et John Noble, étaient accusés de voies de fait ; le premier à acquitté, le second a été condamné à amende de $5 ou à dix jours de prison.

L'interrogatoire de John Philip, sous de voies de fait ; celui de Mary Brown, accusée d'attaque ont été remis à un autre jour.

**Nominations.**—Le gouverneur a fait, hier, les nominations suivantes :

W. H. N. Magruder, membre du conseil de direction de l'asile des aveugles de Bâton Rouge, en remplacement de W. H. Goodale, démissionnaire;

Théophile Harang, notaire de la paroisse Lafourche;

Louis Dugas, greffier du 22me district judiciaire en remplacement de J. F. Bikron, démissionnaire.

Ventes inscrites au bureau de l'auditeur des allégations :

Carl A. F. Daphe à Mme H J. Epps, deux lots et bâtisses, 2x1105, rue Douane entre Dorgenois et Roche-Bleue ..... $1500

Jean Demestre à Dim'anjue Brochtel, un terrain et bâtisse, 28x126, rue Clara est e Erato et Thalie ..... $650

John C. Weaver à John Charles, un terrain et bâtisses, 31x191, rue Celeste entre Religieux et Hospital ..... $725

J. T. Moore à W. B. Schmidt et F. M. Reuter, quatre terrains et bâtisses, 24x116, rue Bouvel. le Levee entre Poydras et Lafayette ..... $10,500

John J. Sporl à Marcus J. Jones, deux terrains et bâtisses, 21x124, rue Closel entre Royale et Chartres ..... $2,250

John H. Folhans à A. Baudinn, un terrain et bâtisses, 28x100, rue Johnson entre Hôpital et Barracks ..... $750

Jean Baptiste à Chas P. Bartholemy, un terrain et bâtisses, 30x86, rue Hôpital, entre celles Dauvet et Johnson ..... $1800

Joseph Jerome, un terrain et bâtisses, 30 sur 100, entre Johnson et Hôpital ..... $1,175

Mme M. Casanbon vs Mme Bayon et als, à E. Augustin, 1 terrain et bâtisses, 30x140, coin Dumaine et Royale, 2. Un terrain et bâtisses 42x40, rue Rue Royale entre celles St Philippe et Dumaine. 3. Un terrain et bâtisses 25x47, rue Dumaine entre celles Royale et Bourbon. 4. Un terrain et bâtisses, 25x94, rue Dumaine, entre celles Royale et Bourbon ..... $7,575

Emile Bertrand à Vve A. Perier, un terrain et bâtisses, 30x114 rue d'Orléans entre celles Miron et Gaiety ..... $3500.

Mme Chas Hoa à Mme M. A. Leche, un terrain et bâtisses, 30x100, rue St Pierre, entre celles Pentalie et Rue ..... $400.

—Ellen William, femme de couleur, a été envoyée malade à l'hôpital de charité.

BENEFICE POUR LES VETERANS DE LA GUERRE DU MEXIQUE. — On trouvera dans nos colonnes d'annonces le programme du spectacle qui doit être donné au grand théâtre de l'Opéra, rue du Canal, par des amateurs du district des vétérans de la guerre du Mexique. Les Gardes Continentaux, en représentant le tableau "La March to Valley Forge" et le " Mystic Drill," contribueront à l'intérêt et à la beauté du spectacle. Les pièces sont bien choisies et tout annonce que le succès sera splendide.

Le Fort espagnol, il n'y a que ça!

—Eventaile Zulus peints sur satin en grande variété de couleurs, 50 cts chez Levy.

—Du *Bassant* :

Gavarni ayant dessiné une pauvre femme qui suit tristement un pochard, a écrit au-dessous ce mot de Virslaque :

"Les chiens ne prennent pas le lièvre à la taf, la femme à l'ivrogne!"

Donc, nous regardions hier un ivrogne ayant perdu toute notion d'équilibre, qui se traînait soutenu par une brave créature aussi dévouée que désolée.

Et pourtant, après les avoir contemplés, nous dit :

—Eh bien, voilà un ménage où on ne peut pas dire que c'est la femme qui porte la *culotte*.

Tout le monde va au Fort Espagnol.

—Nous trouvons dans le *Voltaire* le programme qui sera soumis par M. Jules Ferry au Conseil supérieur de l'instruction publique :

" 1° Nul plus commencer désormais l'étude du latin qu'en sixième, et celle du grec qu'en troisième;

" 2° Suppression complète et absolue des thèmes, des discours et des vers latins;

" 3° Suppression du thème grec;

" 4° Plus d'histoire sainte dans les classes élémentaires. L'enseignement dégagé du catéchisme sera remplacé par l'étude, en rhétorique, de l'histoire d'Israël, en même temps que de celle des autres peuples anciens;

" 5° Suppression du programme du baccalauréat, grâce auquel nous devons l'institution des boîtes à hachot;

" 6. A défaut de cette mesure,—qui effrayerait peut-être par son radicalisme, —obligation d'interroger les candidats sur l'histoire générale;

" 7° Restriction à ce plus simple expression de l'étude de la grammaire, projet déjà ébranlé, et qui plonge dans l'effarement les agrégés de grammaire;

" 8° Emploi du temps gagné sur les vers latins et autres exercices supprimés aux explications orales des auteurs anciens, à l'étude des littératures françaises, latine et grecque, à celle des langues vivantes et à celle de l'histoire."

**Le crime de la rue de Grenelle.—Obsèques de la victime.** —Les obsèques de la petite Louise Deu ont été célébrées, hier matin, à l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, en présence de une foule considérable. Dès sept heures et demie, la rue de Grenelle et les voies avoisinantes étaient encombrées par les curieux venus de tous les quartiers de Paris.

Un fourgon a ramené, à neuf heures moins un quart, le corps de Louise Deu.

Le cercueil a rapidement disparu sous un avalanche de couronnes en perles blanches et de bouquets en fleurs naturelles. Sur le drap formel de la mère de la victime, pas un ne portait de lilas. Nos lecteurs comprendront facilement le sentiment qui a inspiré ce vœu. La plupart des couronnes portaient des inscriptions; nous n'en citerons que trois; "*A notre cousine—A ma filleule, Souvenirs et Regrets.—A notre Camarade, Ses petites amies.*"

Le corps est resté exposé pendant une heure : toutes les fenêtres des habitations voisines étaient occupées par des curieux. A neuf heures et demie, est arrivé le corbillard, attelé de deux chevaux blancs, et suivi d'une voiture de deuil.

Le cortége s'est mis en route à dix heures précises. Sur le corbillard on comptait trente-deux couronnes, données par les amis de la famille et les voisins.

Les restes de Louise Deu ont été inhumés provisoirement à Ivry. M. Morin a demandé, au Conseil municipal, une concession gratuite de terrain au cimetière de Vaugirard.

Les frais de l'enterrement ont été supportés par l'administration des pompes funèbres et le conseil de fabrique de St-Pierre du Gros-Caillou. La municipalité du 7me arrondissement, qui voulait tout d'abord se charger de ce soin, a réservé son offrande pour la famille.

—Si le reporter dont la *Nedjela* de Saint-Pétersbourg conte l'odyssée avait opéré à Berlin, son cas ne se serait sans doute pas dénoué aussi joyeusement.

C'était pendant le séjour du grand-duc Alexis à New York. Les reporters avaient vainement essayé de pénétrer dans son intérieur.

Enfin l'un deux se laissa un soir enfermer dans les appartements du Grand-Duc, sans être aperçu et resta toute la nuit dans sa chambre à coucher, blotti sous une table. Grande fut la surprise du Grand-Duc, lorsqu'il lut le lendemain dans un journal, à quelle heure il rentrait, ce qu'il buvait et faisait avant de se coucher, comment il se déshabillait, quand il éteignait sa lumière, de quel côté il se couchait d'abord, s'il s'endormait tout de suite, s'il ronflait, s'il criait, à quelle heure il se levait, etc. Ce numéro eut un succès extraordinaire et le Grand-Duc rit cordialement, lorsque le jour suivant, à la table d'hôte le reporter

Le comité de l'économie : se chausser à l'Etoile Rouge.

# DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

## NOUVELLES EUROPÉENNES

### FRANCE.

**Le nouvel ambassadeur français à Constantinople.**

Paris, 8—On annonce que M. Decrais, conseiller d'Etat, ancien préfet de la Gironde, sera nommé ambassadeur à Bruxelles. Il n'est pas probable que M. Fournier, qui est ici en congé, retourne à Constantinople. Il sera peut-être remplacé par M. Tissot.

**Les grèves.**

Paris, 8.—Les grèves prennent de plus grandes proportions à Roubaix; 14 nouveaux établissements ont fermé; cela fait en tout 90. On croit que l'intimidation n'est pas étrangère au mouvement.

**Projet de démonstration communarde.**

Londres, 8—Une dépêche de Paris dit que les irréconciliables ont le projet d'une grande démonstration au Père Lachaise sur les tombes des communards qui ont péri en 1871. Si les communards persistent dans leur triste dessein, le gouvernement prendra des mesures pour préserver l